

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 10 février 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier, François Boulay, Serge Viens et Michel Denicourt, conseillers.

Absent : M. Serge Gendron, conseiller

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

2009-048 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 2009

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2009-049 Adoption des comptes selon la liste du 5 février 2009

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 5 février 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH500099 à 9CH500129 pour un montant de : 318 774,21 \$

Chèques 9CH500130 à 9CH500183 pour un montant de : 372 027,98 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH500202 à 9H500287 pour un montant de : 117 001,76 \$

Comptes recevables :

Comptes 8FD000153 à 8FD000158 pour un montant de : 350,03 \$

Comptes 9FD000001 à 9FD000009 pour un montant de : 6 621,50 \$

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

2009-050 Adoption du règlement n° 150 amendant le règlement n° 107 concernant la tarification des permis de construction et des certificats d'autorisation

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 150 amendant le règlement numéro 107 concernant la tarification des permis de construction et des certificats d'autorisation » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-051 Adoption du règlement n° 151 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que le règlement numéro 151 intitulé « Règlement numéro 151 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-052 Adoption du règlement n° 153 abrogeant le règlement n° 1 sur la tenue des séances du conseil

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : François Boulay

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que le règlement numéro 153 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1 sur la tenue des séances ordinaires du conseil » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-053 Adoption du règlement n° 154 abrogeant le règlement n° 7 sur la discipline interne des policiers

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : François Boulay

Et résolu que le règlement numéro 154 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 7 sur la discipline interne des policiers de la Ville de Saint-Césaire » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-054 Projet de réaménagement de la route 112 – intérêt de la Ville de Saint-Césaire à négocier une entente

Attendu qu'une rencontre a eu lieu en janvier 2009 avec les représentants du ministère des Transports à laquelle rencontre différents scénarios du projet de réaménagement de la route 112 ont été analysés;

Considérant que le MTQ demande une participation financière de la ville de l'ordre de 15% du coût total des travaux estimé à plus de 20 millions de dollars;

Considérant que certaines modifications pourraient être effectuées dans ce projet afin de réduire les coûts imputables à la Ville;

Considérant que la réfection du pont enjambant le cours d'eau Soulanges prévue dans le projet actuel n'apparaissait pas dans le projet initial discuté il y a quelques années;

Considérant que ces coûts supplémentaires de réfection du pont devraient être assumés entièrement par le MTQ.

Considérant que la Ville de Saint-Césaire avec ses 5 248 citoyens ne peut se comparer avec une ville beaucoup plus peuplée et que le montant projeté de 3 millions de dollars à assumer par la Ville de Saint-Césaire dépasserait largement la capacité de payer des contribuables de Saint-Césaire;

Considérant que dans sa demande d'octobre 2005, la Ville de Saint-Césaire était prête à assumer un montant d'un peu plus de 1 million de dollars dans ce projet;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire maintient encore aujourd'hui ce montant d'engagement, soit 1 million de dollars;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'aviser le ministère des Transports de l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire d'aller de l'avant dans le projet de réaménagement de la route 112 dans le secteur de Saint-Césaire en négociant une entente portant sur le partage de coûts et de responsabilités en tenant compte toutefois d'une mise de fonds de l'ordre de 1 million de dollars pour la Ville de Saint-Césaire.

Et que copie de la présente résolution soit transmise à la députée d'Iberville, madame Marie Bouillé, pour appui.

Adoptée à l'unanimité

2009-055

Renouvellement de la demande de subvention au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour des travaux au complexe sportif

Attendu qu'une demande de subvention a été adressée le 3 décembre 2007 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le projet « Travaux de rénovation au complexe sportif Desjardins de Saint-Césaire »;

Attendu qu'en date d'aujourd'hui aucune réponse n'a été reçue de la part du Ministère;

Attendu que des travaux supplémentaires sont à prévoir dans le cadre de ce projet;

Attendu que le conseil veut renouveler sa demande de subvention et y inclure une annexe pour des travaux supplémentaires et les coûts de la 1^{ère} demande actualisés;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que le conseil municipal approuve la présentation du projet **mis à jour** de la rénovation du complexe sportif Desjardins de Saint-Césaire relative à la demande de subvention adressée au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Il est de plus résolu que la Ville de Saint-Césaire reconfirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2009-056 Avis de motion – règlement décrétant des travaux d'égout sanitaire sur une partie du rang Haut-de-la-Rivière Sud

Avis de motion est donné par M. Serge Viens, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente tenue un jour ultérieur un règlement décrétant des travaux de prolongement d'égout sanitaire sur une partie du rang Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt pour en acquitter le coût.

2009-057 Appui accordé à la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie pour la réalisation de ses activités

Attendu que la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie déposera un projet pour ses activités culturelles dans le cadre de la mesure des laboratoires ruraux de la Politique nationale de la ruralité;

Attendu que la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie est un organisme à but non lucratif;

Attendu que la mission de la Maison de la culture est de promouvoir les arts et les activités culturelles dans les locaux du Vieux Couvent situé à Saint-Césaire, en partenariat avec la Coopérative académique (CoopAQ);

Attendu que ce projet aura un impact indéniable sur la vie communautaire de la Ville de Saint-Césaire et de la MRC de Rouville;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie pour la réalisation de ses activités dans le cadre de la mesure des laboratoires ruraux de la Politique nationale de la ruralité.

Il est de plus résolu d'accorder un appui financier de 10 000 \$ pour l'année 2009 et que ce montant est conditionnel à l'obtention des sommes additionnelles des différents partenaires prévues dans leur montage financier.

Adoptée à l'unanimité

2009-058 Concours PianoManie 2009 – appui financier

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder un appui financier de 300 \$ pour aider à l'organisation du concours PianoManie qui aura lieu à Saint-Césaire le 5 avril 2009. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-059 Concerts 2009 de l'École de musique Guylaine Messier – appui financier

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder un appui financier de 100 \$ pour aider à l'organisation des 4 concerts de l'École de musique Guylaine Messier qui auront lieu du 6 juin au 14 juin 2009. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-060 45^e Groupe Scout La Vallée des Monts inc. – appui financier

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder un appui financier de 100 \$ au 45^e Groupe Scout La Vallée des Monts, organisme à but non lucratif qui assure une présence active auprès de jeunes de la région incluant Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-061 Représentant pour le Comité des activités de la Guignolée et des paniers de Noël

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de nommer monsieur Jacques Bienvenu, directeur du Service de protection des incendies, afin de représenter la Ville de Saint-Césaire au sein du Comité formé pour les activités de la Guignolée et des paniers de Noël et constitué de La Maison de Jeunes des Quatre Lieux, les Chevaliers de Colomb et le Centre d'Action bénévole.

Adoptée à l'unanimité

2009-062 Colloque sur la Sécurité civile à Saint-Hyacinthe - participation

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser monsieur Marcel Bouvier, conseiller, à participer au Colloque sur la Sécurité civile qui aura lieu à Saint-Hyacinthe les 18 et 19 février 2009 et que le coût d'inscription de 175 \$ et les frais de déplacement soient payés par la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-063 Mandat à Jodoin Grondin, a.g. pour description d'une servitude d'égout pluvial localisé sur la ligne des propriétés du 1131 et 1149 rue Papineau

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de Jodoin Grondin, a.g., pour la description d'une servitude d'un égout pluvial localisé sur la ligne des propriétés du 1131 et 1149 rue Papineau à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-064 Mandat à l'étude Denicourt Gagnon Calgaro et Denicourt pour un acte de servitude d'égout pluvial localisée sur la ligne des propriétés du 1131 et 1149, rue Papineau

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de l'étude Denicourt Gagnon Calgaro et Denicourt, notaires, pour la rédaction d'un acte de servitude d'égout pluvial localisée sur la ligne des propriétés du 1131 et 1149 rue Papineau à Saint-Césaire.

Il est de plus résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, le maire suppléant, soient et sont autorisés à signer tout document relatif à cette transaction. Tous les frais de ce mandat seront à la charge de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

2009-065 Emprunts temporaires pour les règlements n^{os} 132, 141, 142 et 145

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser la trésorière, madame Micheline Quilès, à faire des emprunts temporaires à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Césaire afin de payer les dépenses qui ne sont pas encore en financement et décrétées par les règlements n^{os} 132, 141, 142 et 145.

Les règlements et montants maximum à emprunter se décrivent comme suit :

Règlement n^o 132 autorisant des travaux d'égout sanitaire sur les rues Leclair et Girard : 309 000 \$

Règlement n^o 141 autorisant des travaux de réfection sur une partie de l'avenue Nadeau : 583 000 \$

Règlement n^o 142 autorisant des travaux d'égout sanitaire sur le rang Double : 60 000 \$

Règlement n^o 145 autorisant des travaux d'égout sanitaire sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord : 329 000 \$.

Et d'autoriser le maire et la trésorière à signer tous les documents relatifs à ces transactions.

Adoptée à l'unanimité

La greffière fait lecture du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n^o 149 décrétant des travaux de réfection sur une partie de l'avenue Nadeau.

2009-066 Achat d'un ordinateur pour la Cour municipale

Il est proposé par : François Boulay
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser l'achat chez Logimax de Saint-Césaire, d'un ordinateur Processeur Intel pour le service de la Cour municipale, au coût de 730 \$, plus les taxes applicables, comprenant l'installation et configuration sur le réseau, le tout selon la soumission de ladite compagnie en date du 2 février 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-067 Avis de motion – règlement prévoyant une tarification pour tout avis de paiement d'amende n'émanant pas de la Cour municipale de Saint-Césaire

Avis de motion est donné par M. Marcel Bouvier, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente tenue un jour ultérieur un règlement prévoyant une tarification pour tout avis de paiement d'amende n'émanant pas de la Cour municipale de Saint-Césaire.

2009-068 Embauche de M. David Vadnais – agent de sécurité

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : François Boulay

Et résolu d'embaucher monsieur David Vadnais à titre d'agent de sécurité à temps partiel pour la Ville de Saint-Césaire, soit un samedi sur deux, au salaire horaire de 14,28 \$, le tout effectif au 20 janvier 2009, tel que recommandé par le directeur du Service le 23 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-069 Acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : François Boulay

Et résolu d'acheter pour le Service de sécurité incendie, les équipements suivants :

- § 6 bouteilles d'air pour appareils respiratoires : 1 650 \$, plus taxes
- § 1 crépine de fond pour piscine portative : 415 \$, plus taxes
- § 1 lance mousse : 339 \$, plus taxes

Adoptée à l'unanimité

L'item 24 de l'ordre du jour concernant les soumissions reçues pour les travaux sur l'avenue Nadeau est reporté pour étude.

2009-070 Mandat à BPR-INFRASTRUCTURE inc. – surveillance des travaux d'égout sanitaire sur le rang Double (près du commerce RSR)

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de la firme BPR-INFRASTRUCTURE inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A5 pour la surveillance des travaux correctifs pour la conformité des ouvrages effectués sur l'égout sanitaire dans le rang Double, près du garage RSR, pour des honoraires de 6 000 \$ incluant les dépenses, plus les taxes applicables, et payés à même le règlement d'emprunt no 142.

Adoptée à l'unanimité

2009-071 Mandat à BPR-INFRASTRUCTURE inc. – arpentage partiel prolongement d'égout sanitaire rang Double et route 112

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de la firme BPR-INFRASTRUCTURE inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A5 pour l'arpentage partiel et la vérification des élévations des résidences existantes relativement au projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur du rang Double et de la route 112, pour des honoraires de 3 500 \$, incluant les dépenses, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme en date du 29 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-072 Mandat à BPR-INFRASTRUCTURE inc. – arpentage complet prolongement d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de la firme BPR-INFRASTRUCTURE inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A5 pour l'arpentage et la vérification des élévations des résidences existantes relativement au projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur du rang Haut-de-la-Rivière Sud, pour des honoraires de 4 000 \$, incluant les dépenses, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme en date du 4 février 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-073 Embauche de M. Michel Laganière – col bleu sur appel

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'embaucher M. Michel Laganière à titre de col bleu sur appel pour le Service des travaux publics, au salaire horaire de 15,50 \$, le tout effectif au 10 février 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-074 Achat d'un laser de nivellement pour le Service des travaux publics

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : François Boulay

Et résolu d'autoriser l'achat d'un laser de nivellement pour le Service des travaux publics, chez la compagnie Cansel, pour le prix de 1 300 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-075 Décompte progressif no 2 des travaux d'égout sanitaire sur les rues Leclaire et Girard – paiement à Bertrand Mathieu Ltée

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de payer à même le règlement d'emprunt n° 132 à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée un montant de 10 793,20 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 des travaux exécutés jusqu'au 19 décembre 2008 pour le prolongement d'égout sanitaire des rues Leclair et Girard, tel que recommandé par BPR-INFRASTRUCTURE inc. le 5 février 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-076 Nomination d'un responsable pour l'application des règlements 286 et 555 sur les branchements d'égouts privés

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que le conseil municipal nomme le directeur des travaux publics, M. Mario Dufresne ou en son absence, le responsable technique des travaux publics, M. Michel Samson, comme responsable de l'application des règlements n° 286 de l'ex-Paroisse de Saint-Césaire et n° 555 de l'ex-Ville de Saint-Césaire concernant les branchements des égouts privés.

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique les projets de règlements suivants :

- Règlement 92-2005-26 sur les dispositions quant aux ventes de garage
- Règlement 92-2005-27 sur les usages autorisés dans la commerciale 207
- Règlement 95-2005-02 sur les documents d'accompagnement requis pour les projets intégrés.

Les projets de règlements sont expliqués et après avoir répondu aux questions, le maire met fin à la consultation publique.

2009-077 Adoption du règlement 92-2005-26 concernant les dispositions quant aux ventes de garage

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-26 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions quant aux ventes de garage » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-078 Adoption du second projet de règlement 92-2005-27 sur les usages autorisés dans la zone commerciale 207 et certaines dispositions d'ordre général

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : François Boulay

Et résolu que le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-27 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les usages autorisés dans la zone commerciale 207 ainsi que certaines dispositions d'ordre général » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-079 Adoption du règlement 95-2005-02 concernant les documents d'accompagnement requis pour les projets intégrés

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 95-2005-02 modifiant le règlement des permis et certificats 95-2005 concernant les documents d'accompagnement requis pour les projets intégrés » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-080 Adoption du règlement 92-2005-25 concernant les usages autorisés dans la zone résidentielle 109 ainsi que ses limites

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-25 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les usages autorisés dans la zone résidentielle 109 ainsi que ses limites » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-081 Dérogation mineure – pour le 1064 route 112 - approbation

Considérant la demande formulée par M. Nuch Ry à l'égard du restaurant Au Goût d'Asie situé au 1064, route 112 pour une dérogation mineure pour le lot 1 592 690;

Considérant que la demande concerne l'autorisation d'une marge de recul avant de 6,5 mètres afin de fermer la terrasse avant existante et faire partie intégrante du bâtiment principal;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Voix de l'Est du 24 janvier 2009;

Considérant qu'aucune personne ne s'est opposée à cette demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution U171-01-2009 ne recommande pas d'accorder ladite dérogation;

Considérant que le conseil est d'avis qu'en exigeant certaines conditions, la dérogation pourrait être accordée;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que le Conseil municipal est prêt à accorder la dérogation mineure pour la marge de recul avant à 6,5 mètres telle que demandée aux conditions suivantes :

- Seule une verrière 4 saisons est permise pour le recouvrement de la terrasse;
- Un aménagement paysager jusqu'à la limite de l'emprise de la route 112 devra être fait sur la partie de terrain situé en façade de ladite terrasse.
- Un plan montrant le projet avec description des matériaux devra être déposé au service d'urbanisme pour approbation.

Adoptée à l'unanimité

2009-082 Demande de PIIA pour le lot 4 136 518 – rue Larose

Considérant que monsieur David Olivier a un projet de construction d'habitation multifamiliale isolée sur le lot 4 136 518 de la rue Larose dans la zone 139;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande par sa résolution U168-01-2009 d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accepter le PIIA du projet d'habitation multifamiliale isolée présenté par monsieur David Olivier sur le lot 4 136 518 de la rue Larose.

Adoptée à l'unanimité

Le point 38 de l'ordre du jour concernant une demande de modification de zonage est reporté pour étude.

2009-083 CPTAQ – Avis sur la demande de M. Adrien Dumas pour le lotissement de sa propriété en 2 terrains afin d'y construire une résidence

Considérant que la Ville de Saint-Césaire par sa résolution 480-2008 du 9 décembre 2008 recommandait à la CPTAQ d'accorder la demande d'autorisation présentée par M. Adrien Dumas pour la régularisation des utilisations accessoires à sa résidence implantée sur le lot 3 906 780;

Considérant qu'une partie de la demande de M. Dumas concernait un lotissement de sa propriété en deux terrains dans le but d'y construire une résidence;

Considérant que la CPTAQ demande une résolution de la municipalité qui traite de ce projet;

Considérant que ce 2^{ième} volet de la demande en ce qui a trait à la construction d'une résidence n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Ville de Saint-Césaire ne peut recommander l'acceptation du lotissement de la propriété de M. Adrien Dumas dans le but d'y construire une résidence en raison de la non-conformité du règlement de zonage 92-2005 présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2009-084 Embauche temporaire d'une personne responsable du service d'urbanisme

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'embaucher pour une période de 3 mois, M^{me} Marie-Pierre Tremblay à titre de responsable du service d'urbanisme, inspecteur en bâtiments et en environnement et responsable de la délivrance des permis et certificats dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme ainsi que secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme, avec une rémunération basée sur un salaire annuel de 31 000 \$, le tout effectif au 28 janvier 2009. Le type d'emploi est un poste de cadre.

Adoptée à l'unanimité

2009-085 Nomination d'une responsable de l'application de certains services régionaux de la MRC de Rouville

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que durant l'absence temporaire de M^{me} Caroline Cadotte, de nommer M^{me} Marie-Pierre Tremblay, responsable du service d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire comme :

- Responsable municipale afin de soutenir le responsable de la MRC de Rouville dans l'application du service régional de l'enlèvement des déchets domestiques, de la collecte sélective des matières recyclables et de la collecte des résidus verts.
- Responsable municipale en fonction de l'entente avec la MRC de Rouville sur les cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

2009-086 Fin d'emploi de M. Nicolas Fernandez, inspecteur en bâtiments

Considérant que M. Nicolas Fernandez a été embauché le 6 octobre 2008 comme inspecteur en bâtiments pour la Ville de Saint-Césaire avec une période de probation de 6 mois;

Considérant que le travail exécuté par M. Fernandez ne répond pas aux besoins de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de mettre fin à partir du 17 février 2009 à l'emploi de M. Nicolas Fernandez, inspecteur en bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

2009-087 Annulation de la résolution 428-2008 – personne désignée en fonction de l'article 35 de la LCM

Attendu que la résolution n° 428-2008 nommait M. Nicolas Fernandez comme personne désignée en fonction de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que la Ville a mis fin à l'emploi de M. Fernandez;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que la résolution n° 428-2008 du 11 novembre 2008 intitulée « Désignation d'une personne pour exercer les fonctions des articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales » soit annulée.

Adoptée à l'unanimité

2009-088 Programme Rénovation-Québec – projet de M. Antoine Bruno pour le 1350-1358 rue Notre-Dame – recommandation de paiement

Considérant que M. Antoine Bruno a été sélectionné pour une aide financière dans le cadre du Programme Rénovation-Québec pour sa propriété du 1350-1358, rue Notre-Dame à Saint-Césaire;

Considérant que les travaux de rénovation de cette propriété sont en majorité terminés;

Considérant que l'inspecteur en bâtiments mentionne dans sa recommandation que certains travaux exécutés pour la finition laissent à désirer;

Considérant que malgré ce fait le service d'urbanisme recommande le paiement de l'aide financière promise;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de verser à M. Antoine Bruno une partie seulement de l'aide financière promise dans le cadre du Programme Rénovation-Québec 2008, soit 15 000 \$, et que la somme restante promise de 5 000 \$ lui sera versée lorsque les travaux seront entièrement complétés et à la satisfaction de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2009-089 Soumissions pour les modules de jeu du parc Paquette – accord du contrat

Considérant que 2 soumissions par invitation ont été reçues pour l'achat de modules de jeu pour le parc Paquette, à savoir :

Compagnie	Prix avant les taxes
Les Industries Simexco inc.	27 858,64 \$
Équipements Récréatifs Jambette inc	28 912,00 \$

Considérant la recommandation du directeur des loisirs, M. Éric Sirois, à l'effet que la soumission de Les Industries Simexco inc., n'est pas conforme à la demande;

Considérant qu'il recommande d'accorder le contrat à Équipements Récréatifs Jambette inc., le seul soumissionnaire conforme;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accorder le contrat d'achat et d'installation de modules de jeu pour le parc Paquette à la compagnie Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis (Québec) G6V 9E6, pour le prix de 28 912,00 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

2009-090 Protocole d'entente avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour les installations aquatiques intérieures

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir est intéressée à signer une entente avec la Ville de Saint-Césaire pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du complexe sportif Desjardins de Saint-Césaire;

Considérant que la signature d'une entente est un moyen pour favoriser l'augmentation de la fréquentation et les revenus d'inscription de la piscine;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la signature d'une entente avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures couvrant la période d'activités du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009;

Que par cette entente, les citoyens de Sainte-Angèle-de-Monnoir bénéficieront du tarif résident lors des inscriptions aux activités aquatiques intérieures;

Que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir paiera, à la Ville de Saint-Césaire, la différence par inscription des tarifs non-résident et résident.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2009-091 Achat d'un aspirateur pour la piscine

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser l'achat d'un aspirateur pour la piscine de marque Robot Tiger Shark II, de la compagnie Aquam Spécialiste Aquatique inc., de Montréal, au coût de 3 374,20 \$, plus les taxes applicables, tel que recommandé par le directeur des loisirs en date du 5 février 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-092 Achat d'un tracteur pour le terrain de golf

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : François Boulay

Et résolu d'autoriser l'achat pour le terrain de golf, d'un tracteur AR-5 de Jacobsen, modèle #68080 de la compagnie OJ Ltée, au coût de 21 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

L'item 50 de l'ordre du jour concernant l'achat d'un moteur pour un lave-verre du club de golf est reporté.

Lecture de la correspondance.

2^{ème} période de questions.

Levée de la séance.

Yvon Boucher
Maire

Louise Benoit
Greffière